

MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION GÉNÉRALE
DE LA SURETÉ NATIONALE

EL BIAR, le 29 DECEMBRE 1960.

GROUPEMENT DES C.R.S. N° XI

C.R.S. N° 11

N° 63/05

Le Commandant P L U S S André,
Commandant la C.R.S. N° 11

à

Monsieur le Commandant de Groupement
Commandant le Groupement des C.R.S. N° XI
ALGER

O B J E T : Compte rendu de fin de déplacement.

En exécution des prescriptions du T.O. N° 5317 du 12 Novembre 1960 de Monsieur le Commandant de Groupement des C.R.S. N° 2, suite au message SN/SP/CRS/3 N° 4309 du 11 Novembre 1960, la C.R.S. N° 11 a effectué son mouvement sur ALGER le 13 Novembre 1960 pour être mise à la disposition de Monsieur le Commandant de Groupement, commandant le Groupement Central en ALGERIE.

I - MOUVEMENT PAR VOIE AERIENNE.

Effectué le 13 Novembre 1960. L'unité a été embarquée à l'aérodrome de LESQUIN, à bord de 2 "BREGUET DEUX PONTS" de la Compagnie "AIR FRANCE".

<u>DEPART</u>	1° Avion	11 H.45
	2° Avion	12 H.15

<u>ARRIVEE</u>	A érodrome de MAISON BLANCHE	
	1° A vien	16 H.45
	2° Avion	17 H.15

L'unité est transportée par voie de terre de l'aérodrome au cantonnement de la C.R.S. N° 191 à EL BIAR, où elle sera stationnée pendant sa mission en ALGERIE.

II - MISSION GENERALE.

Par note de service N° 279/SEC/SNA/CRS/GC/10 en date du 13 Novembre 1960 la C.R.S. N° 11 est affectée au Groupement Opérationnel Métropole constitué de 6 unités sous les ordres du Colonel FONTY, commandant le Groupement Opérationnel -

Le Groupement est mis à la disposition du Corps d'Armée d'ALGER.

III - MISSION PARTICULIERE DE L'UNITE :

La C.R.S. N° 11 est mise le 14/11/60 à la disposition de Monsieur le Colonel commandant le Secteur d'ALGER SAHEL (P.C. de Secteur OULED FAYET) et reçoit pour mission d'assurer des barrages et des patrouilles de jour et de nuit à l'effectif d'une section suivant plan et horaires journaliers fixés par le Commandant de Secteur.

.../...

Ces missions sont assurées jusqu'au 8 décembre 1960 inclus.

Le 8 Décembre 1960, le Groupement Opérationnel métropole prend le titre de G.O.7 sous les ordres du Colonel FONTY, Commandant de Groupement.

Le 9 Décembre 1960 à 03H.00 par message téléphoné du Commandant de Groupement, le Groupement Opérationnel N° 7 est mis en alerte, pour être placé en réserve générale à 05 H.30, Avenue du Général de Lattre de Tassigny à ALGER.

IV - MISSIONS EFFECTUEES PAR L'UNITE AU COURS DES EVENEMENTS D'ALGER.

9/12/60 - 08 H 30 Intervention de l'unité au Tunnel des Facultés.

10 H.00 Intervention de 2 Sections de la C.R.S. N° 11, rue Charles Péguy pour disperser environ 500 manifestants, stationnant devant le Bar "OTOMATIC".

10 H.15 Suite à message radio du G.O.7 l'unité regroupée se rend d'urgence rue Michelet pour disperser des manifestants ayant accroché sévèrement la C.R.S. N° 176.

L'unité entreprend le dégagement des carrefours :

- Rue Michelet - Herace Vernet rue Dupin
- Rue Heche - rue Charles
- Rue Victor Hugo - rue Burdeau ainsi que les rues adjacentes.

Sous l'action brutale des manifestants par jets de pierres, de morceaux de fonte, de bouteilles, de grenades lacrymogènes et fumigènes, ainsi que d'objets divers l'action de l'unité est menée par charges successives à la grenade lacrymogène.

Cette action se poursuit jusqu'à 13 H.30.

14 H.00 sur ordre du Commandant du G.O. 7, les 4 unités engagées rue Michelet reçoivent comme mission de rejoindre le Boulevard Franklin Roosevelt, la C.R.S. N° 11 devant protéger le décrochage des 3 autres unités.

14 H.15 La C.R.S. N° 11 décroche à son tour de la rue Michelet. A hauteur du carrefour rue Michelet, rue Richelieu, des manifestants au nombre de 2 à 300, assaillent le convoi par jets de pierres, pavés, plaques de fonte... etc..

Les 3 voitures légères subissent de sérieux dégâts, tous les pare-brises et glaces de portières sont détruits.

Le S/B/A FLANDRIN Paul Mle 502.108 chauffeur du Commandant d'unité est grièvement blessé au visage par un pavé lancé dans le pare brise. Ce fonctionnaire est conduit chez un médecin pour les premiers soins et évacué par ambulance sur l'hôpital militaire MAILLOT.

L'unité s'étant dégagée, rejoint le point de destination fixé par le Commandant de Groupement G.O.7 pour la protection du Palais d'Eté.

16 H.00 Le G.O. 7 fait mouvement sur la rue Michelet où de nouvelles manifestations sont en cours.

Au carrefour rue Michelet - Avenue Claude, un motocycliste de la C.R.S. N°193 percute sur les débris d'une barricade, pris à partie par des manifestants sortant des rues adjacentes et d'un immeuble en construction, ce fonctionnaire est jeté à terre, et frappé à coups de pieds et de pierres, deux sections de la C.R.S. N° 176 et de la C.R.S. N° 11 interviennent immédiatement et repoussent les manifestants à la grenade lacrymogène.

La C.R.S. N° 11 poursuit ensuite son mouvement rue Michelet, jusqu'au carrefour rue Burdeau - Boulevard Victor Hugo - Les manifestants s'étant regroupés sur les arrières de l'unité, ils sont repoussés par charges successives en s'appuyant carrefour par carrefour jusqu'à la fourche rue Michelet - Avenue Claude, où après dispersion, cette fourche est tenue par un escadron de Gendarmerie mobile.

Au cours de cette action, les 3 motocyclistes de liaison de l'unité ont les pneus de leur motocyclette crevés par des clous de charren semés sur le sol par les manifestants.

- 2 -

Ces motocyclettes ne peuvent être embarquées dans les cars de brigade, malgré les essais effectués - Un sous Officier de carrière propose de les mettre dans le caucor de son immeuble, la porte étant constamment fermée, leur enlèvement étant prévu aussitôt que les conditions le permettront par l'élément de dépannage de l'unité stationné à EL BIAR.

21H.00 Le Commandant du G.O. 7 et sous son commandement ordonné à la C.R.S. N° 11 en coordination avec un escadron de Gendarmerie mobile de dégager une barricade située au carrefour rue Michelet - Boulevard Duclos - Les unités progressent et arrivent sur la barricade qui a été abandonnée par les manifestants. Il est procédé à la destruction de celle-ci en vue de rétablir la circulation.

23H30 L'unité reçoit l'ordre de regagner son cantonnement d'EL BIA R

BILAN DE CETTE JOURNÉE

MISSION Toutes les missions confiées à la C.R.S. N° 11 ont été réalisées avec succès à 100 %.

BLESSES 1 Blessé grave - S.B.A. FLANDRIN Paul, N° Mle 502.103, double fracture du nez, avec plaie profonde à la face Hospitalisé à l'Hôpital militaire Maillet - 14 blessés légers.

ARRESTATIONS - 14 arrestations de manifestants dont 1 mensur, conduits à la caserne d'Orléans.

MATERIEL V.L. du Commandant d'unité pare-brise et glace latérales détruits aile avant droite et aile arrière gauche enfoncées, nombreux points d'impacts sur la carrosserie par jets de pierres, de pavés ou d'objets divers en provenance de la rue ou des étages.

2 V.L. de reconnaissance ont subi des détériorations identiques.

3 motocyclettes, pneus crevés.

10/12/60 05 H.00 Mise en alerte de l'unité.

06 H.00 Mouvement de l'unité pour mise en place, Place de la Peste où le G.O. 7 est en réserve.

11 H.30 Par message radio du G.O. 7, la C.R.S. N° 11 reçoit l'ordre de dégager tout attroupement dans les rues adjacentes de la rue Charles Péguy, la mission est réalisée en quelques instants sans avoir à employer la force.

14 H.00 Rue d'Iely Angle rue Pasteur, un groupe de manifestants est signalé enlevant les grilles de fonte et les cassant pour en faire des projectiles - Une section de la C.R.S. N° 11 est expédiée sur les lieux, elle disperse ces manifestants et récupère les projectiles qui, sont chargés dans un car P.S. de l'urbaine (1 manifestant est arrêté et conduit au car P.S.)

16 H.00 le G.O.7 fait mouvement pour procéder à l'enlèvement de barricades Boulevard Carnot, ce travail est effectué par les unités de tête du G.O. 6 et G.O. 7 La C.R.S. N° 11 assure la protection arrière du dispositif qui fait l'objet de harcèlements de manifestants par jets de projectiles divers.

17 H.00 Le G.O. 7 reçoit l'ordre de se rendre d'urgence au Palais d'Été où en arrivant il reçoit le nouvel ordre de se rendre Place Sarrail, où le G.O.N° 6 est en difficulté.

Une opération de bouclage de la Place Sarra il est effectuée, la C.R.S. N°11 reçoit pour mission de se placer en réserve générale à l'angle de la rue Ernest Renan - L'unité est accueillie par jets de bouteilles et objets divers jetés des immeubles environnants.

20 H.00 L'Unité reçoit l'ordre de rejoindre son parc automobile en stationnement rue du Général Marguerite Le personnel de garde au Parc a précédé à l'arrestation des occupants d'une voiture "DAUPHINE" qui ont été trouvés porteurs de 2 cartouches de dynamite, de cartouches de 9 m/m de chasse, de cailloux et de morceaux de fonte. Les 6 occupants du véhicule, et un militaire en situation irrégulière sont conduits à la caserne d'Orléans.

Au cours de cette journée, il est porté à la connaissance du Commandant de Compagnie que lors des manifestations qui ont eu lieu ce jour rue Michelet, les 3 motocyclettes qui avaient été déposées dans l'immeuble, 77, rue Michelet, et qui n'avaient pu être récupérées par l'échelon de dépannage, compte tenu des manifestations en cours, ont été incendiées dans les conditions suivantes :

Au cours de diverses charges, effectuées par des unités de la Gendarmerie mobile, les manifestants ont enfoncé la porte du couloir du dit immeuble pour s'y réfugier, ayant constaté l'immatriculation et le type des motos, ont, après le dégagement des forces de l'ordre, sorti les motocyclettes sur la voie publique et les ont incendiées .

Les motocyclettes ont été enlevées par un service de récupération et déposées au Commissariat central d'ALGER.

BILAN DE LA JOURNÉE

MISSION assurées et réalisées à 100 %

BLESSES NEANT

ARRESTATIONS 8 dont 6 individus transportant en véhicule des charges de plastic, des cartouches, et objets divers.

MATERIEL 3 Motocyclettes incendiées Moto 3358 BD 59 - 446 J 57 et 1929 AS 59

11/12/60 - 00 H .00 La C.R.S. N° 11 est affectée au G.O. 6 (Commandant de Groupement MARCHAL)

00 H.55 Par message N° 1110 Le Commandant de Compagnie reçoit l'ordre de placer sa Compagnie en réserve place Sarrail pour 06 H.30.

06 H.00 Mouvement de l'Unité.

08 H.00 Le G.O. 6 fait mouvement sur le quartier BELCOURT, où il est signalé des manifestations violentes entre Musulmans et Européens, rue de Lyon, et que des coups de feu sont échangés de part et d'autre.

A l'Arrivée de l'unité, placée en tête du G.O. 6, des coups de feu étaient effectivement échangés entre manifestants des deux communautés.

Nous constatons des blessés par balles, et des tirs par armes de poing.

La C.R.S. N° 11 est remise à disposition du G.O. 7 pour effectuer un barrage massif à l'angle de la rue de Lyon et de la rue Albin Rozet, dans cette dernière artère 5 à 6000 manifestants musulmans, rassemblés et armés d'objets divers, menacent de se répandre rue de Lyon et dans le quartier Belcourt.

Cette action est maintenue jusqu'à 17 H.00, où l'unité reçoit l'ordre en coordination avec d'autres unités, de refouler et de disperser cette manifestation qui groupe alors une quinzaine de milliers de manifestants.

Une section (1^o Section) est envoyée rue de Cambrai pour précéder à l'évacuation des ruelles adjacentes de la rue Albin Rozet, et soutenir l'action générale rue du Bain Naure et rue Marey.

17 H.15 La manifestation est dispersée à la grenade lacrymogène.

17 H.30 La C.R.S. N° 11 est regroupée rue de Lyon, remise à disposition du G.O. 6 et fait mouvement Boulevard du Général Marguerite pour y être placée en réserve générale.

20 H.30 La C.R.S. N° 11 reçoit par radio l'ordre de rejoindre son cantonnement à EL BIAR.

BILAN DE CETTE JOURNEE

MISSION exécutée et réalisée à 100 %

BLESSES 6 blessés légers.

MATERIEL 4 Mousquetons (cresses brisées) 2 matraques perdues 1 étui pistolet vide - 1 chargeur de P.A. vide - 6 paires de lunettes - 6 bonnets de police avec flamme - Détériorations diverses de matériel.

12/12/60 05 H.00 Alerte de l'unité.

06 H.00 Mouvement de l'unité pour être placée en réserve Square Bresson.

La Casbah étant bouclée en vue d'une opération de contrôle par des unités militaires, la C.R.S. N° 11 est chargée de réceptionner tous les individus arrêtés.

10 H.00 la C.R.S. N° 11 effectue la relève du secteur de bouclage imparti à la C.R.S. N° 176.

1 Section rue Cornelle, 1 Section rue Lucien Bergeaud, 1 Section rue Jean de Matha, 1 Section en réserve place du Marché de la Lyre.

21 H.00 Fin de service.

21 H.45 L'unité reçoit l'ordre du G.O. 6 de rejoindre son cantonnement à EL BIAR.

BILAN DE LA JOURNEE

MISSION: Réalisée à 100 %

BLESSES: Néant

ARRESTATIONS: 14 Individus F.S.N.A.

13/12/60 04 H.30 Alerte de l'unité.

06 H.00 Mouvement de l'unité pour se placer en réserve place de la Lyre.

07 H.00 La compagnie est chargée d'effectuer, à l'effectif d'une brigade chacune, des patrouilles dans la Casbah et d'inviter les commerçants des rues Randen et Marengo à ouvrir leur boutique.

22 H.00 - Fin de service - L'unité est relevée et reçoit l'ordre du G.O. 6 de rejoindre son cantonnement à EL BIAR.

14/12/60 03 H.15 Alerte de l'unité.

04 H.00 Mouvement de l'unité pour se placer en réserve Place de la Lyre.

04 H.15 Mise en place d'un bouclage de la Casbah - contrôle de tous F.S.N.A. Un ratissage de la Casbah est effectué par la C.R.S. N° 176

.../...

17 H.15 Suite à dispersion d'une manifestation à l'intérieur de la Casbah par une unité C.R.S. - La C.R.S. N° 11 procède à l'arrestation de 14 individus F.S.N.A. ayant participé à la manifestation et s'enfuyant par les rues adjacentes .

de 23 H.00 à 06 H.15 le 15.12.60. La C.R.S. N° 11 procède au bouclage de la Casbah, de toutes les rues adjacentes à l'axe Bab A zeum depuis la place de l'Opéra jusqu'à la place du Gouvernement.

08.15 Fin de service.

15/12/60 L'unité ayant été employée depuis le début des opérations, est placée en réserve générale de M.O. à son cantonnement.

16/12/60 05 H.00 Mise en alerte de l'unité
06 H.00 Mouvement de l'unité pour être placée en réserve Square Bresson.
08 H.00 La C.R.S. N° 11 reçoit des missions de patrouilles à effectif d'une brigade rayonnant de la Place Bresson à la Place du Gouvernement par la rue Bab A zeum.
15 H.20 Relève de l'unité qui reçoit l'ordre du G.O. 6 de regagner son cantonnement.

17/12/60 06 H.00 Alerte de l'unité.
06 H.25 Mouvement de l'Unité sur la Place du Gouvernement.
06 H.30 Patrouilles à l'effectif d'une brigade rayonnant aux alentours de la Mosquée, de la Place du Gouvernement, rue Bab Azeum et rue de Bab el Qued.
22 H.00 Fin de service Place du Gouvernement, l'unité est relevée et regagne son cantonnement.

18/12/60 06 H.00 à 20 H.00 L'unité est en réserve Générale à son cantonnement.
20 H.30 à 06 H.30 le 19/12 l'Unité est placée en réserve générale de M.O. à la caserne d'Orléans.

19/12/60 de 06 H.30 à 24 H.00 L'unité est en réserve Générale à son cantonnement.

20/12/60 de 00 H.00 à 12 H.00 en réserve à EL BIAR
de 12H.00 à 22 H.00 Missions de patrouilles dans le quartier de la place du Gouvernement - Relève à 22 H.00.

21/12/60 de 00 H.00 à 12 H.00 réserve à EL BIAR
de 12 H.00 à 19 H.00 Missions de patrouilles dans le quartier dit du Central Mustapha - relève de la C.R.S. N° 11 par une unité du G.O. 6.

22/12/60 - de 06 H.00 à 13 H.00 Missions de patrouilles à l'effectif d'une Brigade dans le quartier de la place du Gouvernement.
Retour à EL BIAR après relève à 13 H.40

23/12/60 L'unité est en réserve générale à son cantonnement.

24/12/60 A compter de cette date l'unité est employée chaque nuit de 01 H.00 à 07 H.00 en mission de patrouilles dans les secteurs NORD CENTRE & SUD d'ALGER.

V - CANTONNEMENT ET VIE MATERIELLE

a) Cantonnement : L'unité était cantonnée au cours de son déplacement au casernement de la C.R.S. N° 191 à EL BIAR, dans des conditions satisfaisantes de confort et de viabilité.

b) Vie matérielle

a) du personnel : satisfaisante, pas de difficultés à signaler.

b) des Services

1°) Secrétariat ; R.A.S.

2°) Gérance : Service qui a eu certainement à souffrir le plus de son installation matérielle, cuisine installée sous appentis réalisé par la main d'œuvre de l'unité, dans la cour du casernement; le personnel de ce service a montré l'abnégation la plus complète pour remplir sa mission.

Prime d'alimentation : Compte tenu des nombreux repas froids dont le prix de revient est onéreux, des boissons chaudes et des casse-croûtes distribués en raison de l'utilisation presque quasi permanente du personnel, la prime d'alimentation en ces circonstances est insuffisante, et grève sérieusement le boni de l'unité.

3°) Garage - Matériel en parc de plein air; le personnel d'entretien a fourni l'effort maximum pour la maintenance du matériel en parfait état de fonctionnement - Tous les véhicules de l'unité ont eu à subir les dégradations du fait des opérations de maintien de l'ordre du 9 au 12/12/60 -

4°) Radio: (Voir conclusion et enseignements à tirer)

5°) Matériel : R.A.S.

VI - RELATIONS AVEC LES AUTORITES CIVILES ET MILITAIRES

Excellents dans toutes les relations du service.

VII - MORA L DU PERSONNEL.

Le personnel a fait preuve en toutes occasions de la plus grande conscience professionnelle, d'un dynamisme, et d'un allant à toute épreuve et d'une discipline exemplaire - Les blessés d'un moral très élevé, ont refusé d'être évacués ou soignés tant que les opérations étaient en cours de déroulement.

VIII - DIVERS

a) Etat Sanitaire Excellent - Pratiquement pas de malades, seuls se sont présentés à l'infirmerie, les fonctionnaires blessés au cours des opérations de M.O. a savoir :

Brigadier Chef TRIPOT Raymond - Brigadier THORE Maxime + S.B. & Gardiens BOURGUIGNON André - DECALUVE Gérard - FLANDRIN Paul - GRINCOURT Michel - JOUY Marc - LEFEBVRE Maurice - THIEFFRY Robert - VERSCHOOTE Jacques -

b) Rapatriement

1°) le S.B. MERTEL Bernard, N° Mle 521.811 rapatrié le 14/12/60 sur ordre de Monsieur le Commandant de Groupement des C.R.S. N° 2 TO N° 5890 du 12/1260. L'épouse de l'intéressé ayant subi une grave intervention chirurgicale nécessitant sur demande médicale la présence du mari.

.../...

2°) S.B FLANDRIN Paul, N° Mle 502.108 grièvement blessé le 9/12/60, rapatrié le 22/12/60 par voie aérienne a sa sortie de l'hôpital Militaire MAILLOT, bénéficiaire d'un congé de convalescence de 28 jours et devant subir un traitement complémentaire en métropole.

IX - RELEVÉ DE L'UNITÉ En exécution des prescriptions du T.O. N° 6798/GRPT/11 en date du 23/12/60 de Monsieur le Commandant de Groupement des C.R.S. N° XI, la C.R.S N° 11 sera relevée le 29/12/60 par la C.R.S. N° 163.

Son embarquement est prévu le 29/12/60 sur le paquebot "VILLE D'ALGER", départ d'ALGER à 18 H.00.

Le Compte rendu de fin de mouvement et de mission sera adressé sous couvert de Monsieur le Commandant de Groupement des C.R.S. N° 2 au retour de l'unité à sa résidence.

X - CONCLUSION : ENSEIGNEMENTS A TIRER DES EVENEMENTS.

Les missions confiées à la C.R.S. N° 11 furent nombreuses, variées, souvent difficiles, pénibles et dangereuses. Un effort considérable a été exigé de l'ensemble du personnel- Ce dernier l'a fourni avec une bonne volonté et un courage exemplaire.

Malgré la fatigue accumulée, seulement quelques heures de sommeil pendant 6 jours consécutifs, les repas froids pris irrégulièrement et à des heures anormales, les assauts répétés, et malgré les projectiles de toutes natures lancés avec une rare violence, le personnel "à tenu" et a gagné la considération et la confiance des plus hautes autorités d'emploi et de la population saine et raisonnable.

Si la C.R.S. N° 11 a mené à bien les missions qui lui furent confiées, cette action a été permise par l'adhésion, la compréhension des ordres, la discipline des gradés, par l'énergie, la volonté, le sang froid et par le magnifique esprit de corps dont ont fait preuve tous les officiers, gradés et gardiens.

Que peut on tirer comme enseignements ?

- Nécessité d'entretenir cet esprit d'équipe et de corps parmi le commandement, ainsi que cet esprit de discipline parmi l'ensemble du personnel -

- Eviter les fatigues inutiles, faciliter les relèves, les repas, réduire les effectifs d'emploi dès que la situation le permet.

- **PROCEDER D'URGENCE** A des études sérieuses afin d'adapter nos matériels à des missions qui ont revêtu à certaines heures l'aspect de "Combats de rue" plus que de maintien de l'ordre ou de rétablissement de l'ordre.

-Nécessité de protéger les équipages des voitures légères par l'utilisation de voitures de reconnaissance pourvues de grilles.
Ces véhicules dès la première journée ont été rendus inutilisables par le bris des pare-brises, et des glaces latérales, et sans l'habileté et la maîtrise des conducteurs les occupants auraient été lapidés.

- Nécessité de prévoir un système de recharge adapté des accumulateurs des véhicules et plus encore des appareils radio, dont l'emploi a été effectué certains jours jusqu'à saturation. Les moyens de recharge organiques dont disposaient les unités étaient insuffisants pour assurer une maintenance rationnelle des matériels.

